



## LA PARLOTE

2010-2011

DÉCEMBRE 2010

### Dans ce numéro :

Retour sur l'assemblée des membres	2
Les femmes ayant un comportement violent	2-3
Séminaire sur l'image corporelle	3
Avis du CSF sur la polygamie	4
Actualités régionales	4
Boycottons le <i>Journal de Montréal</i>	5
Les centres de femmes sont indignés	5
UNE personne pourra-t-elle former une association?	6
Savez-vous que?	6
Femmes handicapées et violence conjugale	7
Les femmes plus critiques envers leur poids	7
La Cartographie des instances centricisées	8

## TANT QUE LES FEMMES NE SERONT PAS LIBRES, NOUS SERONS EN MARCHÉ!

Et nous marcherons encore longtemps, si l'on se fie aux réponses que nous avons reçues des gouvernements tant canadien que québécois. Assez décevant merci!

### Du côté fédéral

Avant la Marche, aucune réponse, à peine un accusé de réception. Mais après trois ans de résistance, Ottawa a finalement ravalé ses critiques et annoncé vendredi le 26 novembre qu'il appuie la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Une volte-face énoncée discrètement et avec un maximum de précautions. Les autres revendications sont demeurées sans réponses.

### Du côté québécois

Il a fallu l'occupation du bureau de la minis-

tre St-Pierre pour obtenir des réponses à nos revendications. Et celles-ci sont loin d'être satisfaisantes.

Le gouvernement s'est contenté de faire un bilan des trois dernières années d'action en matière d'égalité. Nous voulions plutôt qu'il fasse preuve d'ouverture vis-à-vis de nos propositions. Pourtant, les réponses données sentent l'improvisation et nous avons l'impression que celles-ci n'ont pas été étudiées avec sérieux.

Nous saluons tout de même l'ouverture du gouvernement pour la réintroduction du cours d'éducation sexuelle obligatoire au niveau primaire et secondaire. Mais ce gain, quoiqu'intéressant, est minime par rapport à nos demandes.

La semaine d'actions de

MARCHE MONDIALE DES FEMMES



la Marche mondiale s'est terminée le 17 octobre avec la participation de 10 000 personnes au rassemblement de Rimouski. « *La fin de la semaine d'actions de la Marche mondiale des femmes n'est pas la fin de la lutte. On voit bien avec ce gouvernement que celle-ci doit se poursuivre et le gouvernement devra répondre de ses actes dans les prochains mois* », a promis Mme Conradi, porte-parole de la CQMMF.

Au Québec tout comme au Centre-du-Québec, nous poursuivrons nos efforts de mobilisation.

C'est donc un dossier à suivre...

## RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DES MEMBRES

C'est à Nicolet que nous nous étions donné rendez-vous pour la première rencontre de l'année. En matinée, les membres ont présenté leur bon coup de la dernière année, leur coup de cœur pour l'année en cours et leur défi à venir. Les participantes ont ainsi pu partager et échanger sur leurs activités.

Par la suite, nous avons fait un retour sur notre rencontre de mai où nous avons dégagé cer-



taines pistes d'action pour une éventuelle troisième entente spécifique. Cette fois-ci, nous avons précisé les pistes envisagées, tout en établissant des priorités. Les volets suivants sont ressortis : emploi et diversification professionnelle,

entrepreneuriat, participation citoyenne, pauvreté des femmes, conciliation famille/travail/étude. Pour les deux derniers volets, des comités seront formés, afin d'identifier les besoins et explorer des stratégies d'action.

Pour terminer la première partie, un jeu-questionnaire sur la Marche des femmes a permis de faire le point sur les activités centriciennes et sur les réponses gouvernementales.

## Comprendre davantage les femmes ayant un comportement violent

Pour nous parler de ces femmes, nous avons invité deux intervenantes de Relais-Femmes qui ont travaillé sur deux recherches portant sur le sujet. La première portait sur « La violence exercée par les femmes en milieu communautaire : l'expérience et les pratiques des intervenantes » et la deuxième recherche pour préparer un programme d'aide aux femmes ayant un comportement violent. Les personnes invitées ont partagé avec nous les conclusions de ces deux recherches. Leur conférence tournait autour de ces questions :

- **Que savons-nous sur la violence des femmes?**
- **Pourquoi les femmes sont-elles violentes?**

Lors des recherches, les chercheuses en sont venues rapidement à ce constat : si on commence à avoir des connaissances sur la question, il n'existe que très peu de recherches particulièrement qui donnent la parole aux femmes ayant des comportements violents.

Tout comme les hommes, la violence des femmes peut être physique, verbale, psychologique, sexuelle et économique. Elle peut également s'exercer sur les enfants, les conjointEs, les amiEs ou être généralisée. Au-delà de ces constatations, il y a des différences perceptibles. Les femmes reconnaissent volontiers leur violence et demandent plus rapidement

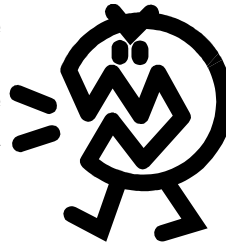
de l'aide. Il existe un écart fort significatif entre le taux de violence exercée par les femmes et les hommes. Les femmes qui exercent de la violence ont toujours vécu ou vivent encore de la victimisation, elles vivent dans des conditions sociales très précaires et souvent, elles ont d'autres problè-

**Les femmes adoptent des comportements violents en réponse à la violence qu'elles subissent ou pour se libérer de la détresse ressentie lors d'une situation de victimisation.**

mes. Les chercheuses intègrent la notion d'intention quand elles définissent la violence. Selon elles, les femmes adoptent des comportements violents en réponse à la violence qu'elles subissent ou pour se libérer de la détresse ressentie lors d'une situation de victimisation.

Pour les chercheuses, la violence des femmes peut s'expliquer par leur socialisation et son impact sur leur comportement. Les femmes doivent correspondre à un certain modèle auquel elles doivent se conformer. Ce modèle dit « universel » peut ne pas être compatible avec les besoins de toutes les femmes. De plus, comme femme, nous avons appris à ne pas tenir compte de nos besoins et à penser aux autres. Cet oubli de soi, dans une situation difficile, peut mener à la violence. On choisit alors de contrôler la personne que l'on considère comme inférieure à nous.

Pour expliquer cette situation, les chercheuses ont donné comme exemple la maternité. À ce sujet, trois croyances perdurent : toutes les femmes ont besoin d'être mères, toutes les femmes aiment leurs enfants et tous les enfants ont besoin de leur mère. On attend des femmes qu'elles protègent avec calme, efficacité et en douceur leur enfant, peu importe leur désir d'enfant, les perturbations et la détresse qu'elles peuvent vivre. Une bonne mère ne contient ni colère, ni ressentiment, ni haine, ni ambivalence. Si une

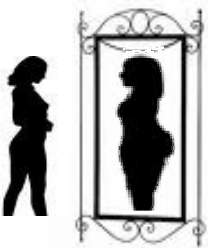


mère ne répond pas à ces attentes, elle peut se sentir coupable et se dire que, de toute façon, elle est déjà une mauvaise mère. La violence devient une preuve de plus de son incompétence maternelle.

La conférence n'a pas répondu à toutes nos interrogations, mais elle a eu le mérite de nous faire réfléchir sur cette question.

Lorsque le programme d'aide aux femmes ayant des comportements violents sera terminé, nous en saurons plus sur les interventions à faire auprès de celles-ci.

## Image corporelle : le poids de la perception sur la santé des ♀



Le contexte social actuel nous incite à nous questionner sur l'impact de la pression sociale de l'image corporelle sur la santé

des femmes et des jeunes filles. On constate que l'espace public est de plus en plus sexualisé. Les médias, les moyens de communication dont Internet, les publicités, ainsi que les télé-réalités banalisent la sexualité et proposent des contenus sexistes. Les filles et les femmes sont utilisées comme des objets pour mousser la vente de produits, etc. Quelles sont les conséquences de ces normes sur la santé des femmes et de nos jeunes filles?

Bref, une situation qui mérite que l'on s'y arrête et que l'on y réfléchisse. Comment peut-on agir? Quelles sont les actions que nous pouvons mettre en œuvre chez nous au Centre-du-Québec? Quelles sont les possibilités de concertation, de collaboration et de partenariat entre nous?

C'est afin de répondre à toutes ces questions et plus que la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ) vous invite à participer au séminaire régional sur l'image corporelle « **Le poids de la perception sur la santé des femmes** » qui se tiendra le **vendredi 11 février 2011**.

Ce séminaire s'adresse à vous, intervenants et intervenantes qui se sentent interpellés par cette question. Suite à votre inscription, vous recevrez un cahier de participation, afin de pouvoir échanger avec votre équipe de travail sur les différents thèmes que nous aborderons lors du séminaire.

**Pour des informations, communiquez avec Sylvie au : 819-758-8282.**

### Séminaire régional

« **Le poids de la perception sur la santé des femmes** »

11 février 2011

9 h à 16 h

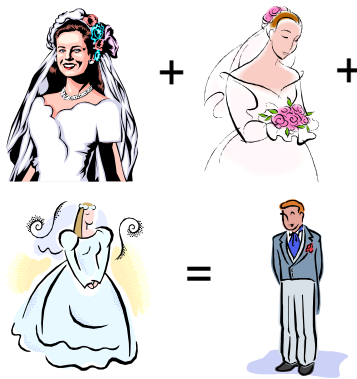
École secondaire  
La Découverte

St-Léonard-d'Aston

## UN AVIS DU CSF PORTANT SUR LA POLYGAMIE

*La Cour suprême de la Colombie-Britannique (l'équivalent de notre Cour supérieure) s'apprête, dans la cause de deux mormons de Bountiful accusés de polygamie, à décider de la constitutionnalité de la loi fédérale qui interdit les mariages multiples. Le CSF, à la demande du gouvernement du Québec, a écrit un avis sur la question.*

Dans son avis, le Conseil analyse les enjeux d'une éventuelle législation de la polygamie au Canada, sous l'angle de ses répercussions sociales sur les femmes et les enfants. Le document dresse d'abord un portrait de la polygamie dans le monde, lequel permet de saisir l'ampleur du phénomène. Il traite ensuite de cette pratique chez les mormons vivant en Amérique du Nord et dans des contextes musulmans et africains. Il examine les répercussions de la polygamie issue de l'immigration à partir du cas de la France, puis évalue les arguments en faveur ou à l'encontre



pratique aujourd'hui.

Le Conseil y conclut que la décriminalisation, préconisée par certains, n'est pas la solution aux problèmes complexes associés à la polygamie, mais qu'elle ne ferait, au contraire, que les amplifier. Aussi, comme la Cour suprême du Canada l'a déjà affirmé, la liberté de religion n'est pas sans limites. Et cette fois-ci, l'égalité des sexes est la limite qui doit freiner cette pratique religieuse archaïque. Il y ajoute également que la politique actuelle de non-intervention de l'État canadien

du maintien de la criminalisation au regard des droits des femmes et des défis que soulève partout cette

en matière de polygamie laisse libre cours aux violations des droits des personnes les plus vulnérables au sein des groupes minoritaires.

Le Conseil formule donc onze recommandations s'inscrivant dans une approche tridimensionnelle, portant sur le droit, l'immigration et l'aspect social.

La liberté de religion  
n'est pas sans limite.  
Dans ce cas-ci, l'égalité des sexes  
est la limite qui doit freiner  
cette pratique religieuse archaïque.

La version intégrale du document peut être téléchargée sur le site Web du Conseil au [www.placealegalite.gouv.qc.ca](http://www.placealegalite.gouv.qc.ca)

\*Article tiré d'une lettre promouvant l'avis du CSF écrite par madame Christiane Pelchat, le 16 novembre 2010

### Actualités régionales

**La Table régionale des aînéEs:** vient de terminer son *Étude du secteur aîné au Centre-du-Québec : Conditions de vie, services et organismes*. Cette étude visait à une meilleure connaissance de la situation des personnes âgées de la région du Centre-du-Québec et une adaptation des services et des organisations à leurs besoins, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie dans les domaines suivants : les revenus, l'habitat, les loisirs, le

transport, la vie démocratique, le travail et la santé. Les données recueillies sont sexuées. Cette étude devient un outil incontournable pour qui veut connaître davantage la situation des femmes âgées centricaises et leurs besoins. Nous vous aviserons de sa parution.

**Le CRDS** a procédé à un état de situation sur le logement au Cen-



tre-du-Québec. Il permet aux personnes et aux organisations intéressées par le sujet de trouver dans ce document les données importantes et significatives sur la question du logement de notre région et ses cinq MRC. Malheureusement, les données recueillies ne sont pas sexuées, mais ce sera corrigé lors de la phase 2. On peut trouver le document sur le site Web du CRDS au [crds.centre-du-quebec.qc.ca/](http://crds.centre-du-quebec.qc.ca/)

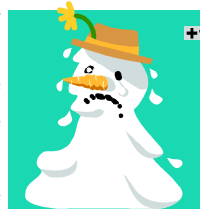
## BOYCOTTONS LE JOURNAL DE MONTRÉAL

Depuis déjà plus de 20 mois, les 253 travailleuses et travailleurs du Syndicat de l'information du Journal de Montréal subissent un lock-out décrété par la direction de Quebecor Media. Le 12 octobre, en assemblée générale extraordinaire, les membres du STUM-CSN ont rejeté par vote à scrutin secret à 89.3 % la proposition patronale déposée par Quebecor jugée inacceptable par les syndiquéEs.

Depuis le début de ce lock-out, l'employeur remplit son journal avec des textes provenant de tous les autres médias par le

biais de l'Agence QMI, allant à l'encontre de l'esprit des dispositions anti-briseurs de grève. Ce conflit, le plus long de l'histoire de la presse écrite, met en lumière la faiblesse de ces dispositions et le déséquilibre du rapport de force qu'elles entraînent. Les propositions de Quebecor, en plus d'être déraisonnables, heurtent de plein fouet le droit du public à l'information.

C'est pourquoi la CSN lance



une campagne de boycottage du *Journal de Montréal* dans toutes les régions du Québec où il est distribué. Elle souhaite que nous demandions à nos membres d'appuyer cette campagne de boycottage. Elle nous invite également à faire signer la pétition invitant au boycottage du Journal de Montréal en vous rendant sur le site Web de la CSN à l'adresse suivante : [www.csn.qc.ca/web/csn/petition-boycottage-journal-de-montreal](http://www.csn.qc.ca/web/csn/petition-boycottage-journal-de-montreal).

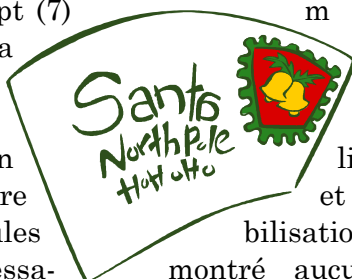
**Faites comme nous, demandez-le à vos membres.**

## LES CENTRES DE FEMMES SONT INDIGNÉS

Le 15 novembre, les sept (7) centres de femmes de la Mauricie et du Centre-du-Québec déposaient une « pétition bruyante », c'est-à-dire 2 000 flacons de pilules contenant autant de messages signés par 2 000 femmes dénonçant la contribution-santé imposée par le dernier budget Bachand. Parallèlement à cette action, des représentantes de l'R des centres de femmes occupaient les bureaux du ministre Bolduc.

### Pourquoi?

Parce que les centres de femmes voulaient une rencontre avec le ministre de la Santé pour signifier au gouvernement que leurs



m e m b r e s « n'avalait pas la pilule ». La rencontre a eu lieu le 24 novembre et malgré cette mobilisation, le ministre n'a montré aucune ouverture et maintient sa décision.

« Le ministre de la Santé a réaffirmé le choix politique de son gouvernement de maintenir cette mesure régressive et discriminatoire pour les femmes. Il choisit d'augmenter le fardeau fiscal de la classe moyenne et des plus pauvres des travailleurs et travailleuses. Il refuse d'envisager des alternatives fiscales qui font payer les personnes aux revenus de plus de

125 000 \$ et les grosses entreprises » a affirmé Lyse Cloutier, présidente de l'R des centres de femmes du Québec.

De plus, elle ajoute « les femmes sont les premières utilisatrices du système de santé. Elles ont un revenu inférieur à celui des hommes. Les participantes de nos centres sont inquiètes, car elles ne peuvent pas faire face à tous les nouveaux tarifs que le budget Bachand a introduits. »

Les centres de femmes poursuivront les actions pour démontrer leur indignation.

**Aucune ouverture de la part du ministre Bolduc. Il maintient la contribution santé et prévoit même l'augmenter dans le futur.**

## UNE personne pourra-t-elle former une « association »?

*Bonne question!!! Question plus que pertinente si l'on se fie aux documents gouvernementaux produits ces dernières années par le gouvernement québécois.*

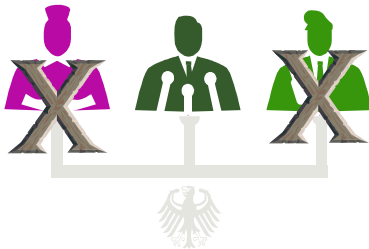
### Brève mise en contexte

En septembre 2004, le registraire dépose un document de consultation en vue de la réforme du droit associatif, suivi par le dépôt d'un bilan de la consultation en octobre 2005. La très grande majorité des mémoires déposés décrivent les éléments contenus dans ce document.

Puis, en octobre 2008, la ministre des Finances du Québec de l'époque, Mme Monique Jérôme-Forget, dépose un nouveau document de consultation qui reprend essentiellement les éléments du document de 2004<sup>(1)</sup>. Les organismes d'ACA s'y opposent ainsi que le RQ-ACA qui dépose un mémoire<sup>(2)</sup>.

Voilà que nous apprenions en pleine période des vacances estivales de l'été dernier que le ministère des Finances convoque quelques personnes afin de former un « comité d'experts » vi-

sant à obtenir leurs commentaires sur un éventuel projet de loi de réforme du droit associatif.



Rappelons aussi l'adoption, par le Parlement canadien, de la Loi canadienne sur les OBNL en juin 2009, l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la Loi sur les sociétés par actions en décembre 2009, visant à remplacer la 1<sup>re</sup> partie de la Loi des compagnies ainsi que l'adoption de la Loi de 2010 sur les OSBL par le gouvernement ontarien en octobre 2010. Il demeure important de suivre les réformes « hors Québec », puisqu'il semble que les fonctionnaires québécois s'inspirent largement de ce qui se passe ailleurs pour déposer leur propre réforme du droit associatif québécois.

### Au RQ-ACA

En juin dernier, le conseil d'administration du RQ-ACA a décidé de demander une rencontre au

ministre Bachand, responsable de ce dossier au sein du Conseil des ministres. Actuellement, seul un accusé de réception nous est parvenu comme réponse à notre demande. En octobre, le comité OSBL / numéro de bienfaisance, ainsi que le conseil d'administration du RQ-ACA évaluent qu'il faut être plus proactif dans le dossier de la réforme du droit associatif québécois.

Selon les informations obtenues du responsable de ce dossier au sein du ministère des Finances, l'échéancier prévu est le suivant :

- dépôt d'un projet de loi à l'hiver 2011 (fin février-début mars)
- commission parlementaire à l'hiver ou au printemps 2011 (avec réception de mémoires)
- adoption du projet de loi au printemps ou à l'automne 2011

(1) [www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=2&contn=258](http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=2&contn=258)

(Note : voir à la fin de la liste des mémoires pour obtenir le document de consultation comme tel et les constats de cette consultation).

(2) [www.rq-aca.org/5.5reformedroit.html](http://www.rq-aca.org/5.5reformedroit.html)

## SAVEZ-VOUS QUE?

**Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF)** a été honoré le 10 novembre dernier en recevant le prix Plan Sponsor 2010 décerné par la revue *Benefits Canada*. Ce prix récompense le travail accompli et les efforts déployés pour créer un excellent régime de retraite répondant aux besoins particuliers du milieu communautaire.

### 2<sup>e</sup> plan d'action de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes:



La commission parlementaire sur cette question aura lieu le 19 janvier de même que les 1,2,3 et 4 février 2011.

Seuls les groupes nationaux ont été invités à la commission pour

signifier leurs nouvelles propositions pour ce 2<sup>e</sup> plan d'action.

Il y aura également une consultation en ligne qui prendra fin le 19 janvier 2011. Un document de consultation devrait paraître sous peu. Le Réseau des Tables participera à la consultation. De notre côté, nous participerons à la consultation en ligne.

## FEMMES HANDICAPÉES ET VIOLENCE CONJUGALE

*DRUMMONDVILLE, QC, le 2 déc. 2010 /CNW Telbec/ -*

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, la directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec, M<sup>me</sup> Céline Giroux, a rendu public aujourd'hui le rapport *Évaluation des besoins d'adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence conjugale*. Il s'agit de la première étude québécoise qui traite de ce sujet.

La question des femmes handicapées victimes de violence conjugale est méconnue et très peu documentée, même si celles-ci constituent un groupe de la population particulièrement vulnérable à la violence conjugale. Différents facteurs expliquant cette vulnérabilité sont identifiés, tels les déficiences ou les incapacités elles-mêmes, la pauvreté, le manque d'estime de soi, la dépendance aux autres pour les soins, le manque d'accès aux

services d'aide et les stéréotypes sociaux à leur égard. Les femmes handicapées ont subi de la violence de la part de leur conjoint dans une proportion d'environ 50 % à 90 % plus élevée que les autres femmes.



Pourtant, peu de ressources spécialisées leur sont accessibles et les études sur l'accessibilité de ces ressources sont à

peu près inexistantes. L'Office, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux a pris l'engagement de documenter la problématique de la violence conjugale envers les femmes handicapées, dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*.

« Ce rapport répond à un important besoin de connaissances sur cette question », a affirmé Mme Giroux. « Les recommandations qui y sont formulées alimenteront les travaux du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, prévus dès 2011, en vue de l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental. Elles contribueront ainsi au développement d'actions concertées à l'égard des femmes handicapées victimes de violence conjugale et auront pour conséquence d'offrir des services mieux adaptés aux réalités vécues par celles-ci ».

Les femmes handicapées ont subi de la violence de la part de leur conjoint dans une proportion d'environ 50 % à 90 % plus élevée que les autres femmes.

## LES FEMMES PLUS CRITIQUES ENVERS LEUR POIDS QUE LES HOMMES

Les femmes québécoises ont tendance à penser que leur poids est normal même s'il est insuffisant, tandis que les hommes ne considèrent pas qu'ils ont un excès de poids même s'ils font de l'embonpoint. De plus, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à multiplier les tentatives pour perdre du poids et à aller jus-



qu'à utiliser une méthode représentant des risques pour la santé, révèle une vaste enquête sur la santé de l'Institut de la statistique du Québec.

Ces données qui décortiquent la perception de la santé des Québécois ont été recueillies en 2008, auprès de 38 000

QuébécoisES répartiEs dans 16 régions administratives. Elles serviront au gouvernement à cibler ses interventions en santé et permettront le suivi de l'état de santé de la population. Plusieurs aspects ont été scrutés : poids, dentition, santé mentale, blessures, drogue, comportements sexuels.

Une force collective pour  
l'égalité

19-A, rue de Courval  
Victoriaville  
G6P 4W2

Téléphone : 819-758-8282  
Télécopie : 819-758-7624  
Messagerie :

[coordo@femmescentreduquebec.qc.ca](mailto:coordo@femmescentreduquebec.qc.ca)

Retrouvez-nous sur le Web

[www.femmescentreduquebec.qc.ca](http://www.femmescentreduquebec.qc.ca)



L'équipe de la TCMFCQ tient à vous transmettre ses meilleurs vœux et souhaite que cette nouvelle année nous conduise toujours plus loin dans notre quête de justice, d'égalité et d'harmonie.

## Un cadeau de Noël : un outil pour connaître les instances centricoises

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, vous trouverez sur le site Web de la TCMFCQ un nouvel outil qui devrait rendre service à bien du



monde : la *Cartographie des instances centricoises*.

Cet outil a été créé pour aider les femmes à se retrouver parmi tous les organismes dont elles entendent parler, sans vraiment savoir ce qu'ils sont en réalité. Il permet de comprendre davantage les structures et le fonctionnement de ces organisations.

La Cartographie présente près d'une cinquantaine d'institutions

et d'organismes, leur acronyme, leurs coordonnées. Elle décrit également leur mission et leur composition administrative. Nous

avons même poussé l'exercice jusqu'à présenter un portrait en date de mars 2010 du nombre de femmes au sein des conseils d'administration des organisations. Ainsi, vous pouvez savoir que le conseil d'administration de la TCMFCQ est composé de 5♀ sur 5 membres et que la CRÉCQ a 3♀ sur 23 membres.

Également en DVD, cet outil sera remis gratuitement aux

groupes de femmes, aux élues municipales, aux municipalités et finalement aux organisations intégrées à la Cartographie.

Il est aussi bon de rappeler que cet outil a été réalisé par le comité orienteur de « Femmes & pouvoir ».

La conception de cet outil a été possible grâce au programme « À égalité pour décider » du MCCCCF et à la participation du



MAMROT.